AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2547
FR0000120644-FS0789

20 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DANONE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 17 juillet 2020, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juillet 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DANONE.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DANONE sur le marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), lequel ne détient plus aucun titre de la société DANONE au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société Citigroup Global Markets Limited a franchi en baisse les mêmes seuils.